

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
- Séance du 21 Septembre 2020 -**

**Modifié suite à la remarque faite à la réunion de
Conseil Municipal du 29 Octobre 2020
(Modification en italique au point 2)**

AFFICHÉ CONFORMÉMENT À L'ART. L 2121-25
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes Sophie LEROUX, Catherine DUCHEMIN, Anne-Charlotte OPSTAL, Isabelle FOURNIER, Céline PRIGENT.

MM. Laurent MAROT, Bernard HOUYVET, José THIEBAUT, Philippe LANOIS, Denis DUTRIAUX, Roger GOSSE, Frédéric FLAMAND, Patrice CUGNIERE.

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S : Mme Audrey MOUFLET, ayant donné pouvoir à M. Frédéric FLAMAND et Mme Aurore PELLIEU, ayant donné pouvoir à M. Roger GOSSE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Céline PRIGENT.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 24 AOÛT 2020 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu de la réunion du 24 Août 2020.

2. DEMANDE DE SUBVENTION ETUDE DE SECURITE :

Arrivée de M. Philippe LANOIS à 18h36 et de M. José THIEBAUT à 18h37.

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental afin de réaliser une étude de sécurité pour les plateaux ralentisseurs sur les Routes Départementales 938, 76, 64 et 78.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de demander une subvention auprès du Conseil Départemental pour la réalisation d'une étude de sécurité (obligatoire) avant le lancement des travaux de création de plateaux ralentisseurs.

Il décide à l'unanimité de retenir le devis de la société « Ingénierie Sécurité Routière » qui s'élève à 8 950 € HT.

3. CONVENTION GRDF :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer une convention avec GRDF pour la mise en place d'une antenne de télé-relève à l'église pour les compteurs gaz de la Commune.

4. RAMPES PMR :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer le marché avec l'entreprise BLM pour la création d'une rampe PMR à la Mairie et au Château pour un montant de 77 912,96 € HT.

5. REPRISE DES CONCESSIONS 2EME TRANCHE :

Considérant la nécessité de procéder à une 2^{ème} étape de reprise de concessions au cimetière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir le devis de la société CCE pour la 2^{ème} tranche de reprise des concessions au cimetière pour un montant de 6 100,00 € HT pour 50 concessions et d'autoriser M. le Maire à signer ce devis et toute pièce se rapportant à cette affaire.

6. BIENS SANS MAITRE :

M. le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'arrêté de M. le Préfet, en date du 11 Août 2020, il est nécessaire d'incorporer les biens sans maitre suivants dans le domaine communal :

- ZK 34 lieudit « le Bois de Canny » d'une contenance de 3 012 m²,

- ZK 38 lieudit « le Bois de Canny » d'une contenance de 1 868 m²,
- ZW 23 lieudit « le Pré Wattaire » d'une contenance de 1 180m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'incorporer les biens sans maître susnommés dans le domaine communal.

7. VENTE TERRAIN :

Le Conseil Municipal considérant que :

- La délibération n°62/2020 en date du 29 Juin 2020 décidait de retenir l'entreprise Martin Calais pour le marché de la construction de la Maison Médicale,
- La zone artisanale et commerciale de Lassigny est réservée aux nouvelles activités, afin de ne pas déstructurer les commerces en centre de village,
- Les Conseils Régional et Départemental subventionnent pour redynamiser les centres de village,
- En ce qui concerne la révision actuelle du PLU, l'Etat oblige la Commune à réduire les surfaces des zones commerciales, artisanales et industrielles et il est envisagé de rendre 10 hectares en zone agricole,
- Il ne semble pas raisonnable d'attribuer un terrain de 4 000 m² alors que le besoin est de 1 000 m².

Décide à la majorité des voix (12 pour, 2 contre et 1 abstention) de refuser de vendre la parcelle D130 (partie de la surface demandée) à Mme Estelle CHARLET.

Décide à la majorité des voix (12 pour, 2 contre et 1 abstention) de refuser de vendre la parcelle D133 (partie de la surface demandée) à Mme Estelle CHARLET.

Décide à la majorité des voix (12 pour, 2 contre et 1 abstention) de refuser de vendre la parcelle ZC 146 à Mme Estelle CHARLET).

Décide à la majorité des voix (12 pour, 2 contre et 1 abstention) de refuser de vendre la parcelle D 123 à Mme Estelle CHARLET.

8. CREATION DE POSTES CUI-CAE :

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de recruter deux personnes en animation en contrat aidé CUI-CAE à compter du 1^{er} Octobre 2020.

D'autre part, deux étudiants en apprentissage ont été recrutés :

- M. Lucas CANTOIS, aux Services Techniques pour une durée de 2 ans (CAP jardinier),
- M. Yassine BOUABDALLAOUI, au service administratif pour une durée d'1 an (Mastère de la Stratégie Commerciale et Marketing Sport Business).

9. INSTAURATION D'UNE REGIE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer une régie multi-recettes pour :

- La restauration scolaire,
- Les manifestations,
- Les autres services

Et de laisser tous pouvoirs à M. le Maire sur cette affaire.

10. PARTENARIAT HAUTS-DE-FRANCE ACCOMPAGNATRICE CARS :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer une convention avec la région Hauts-de-France pour obtenir une aide pour la présence d'un accompagnateur dans le bus scolaire afin d'aider les élèves dans :

- Leurs déplacements,
- La manipulation de la ceinture de sécurité,
- Exercer une surveillance pendant le trajet.

Lassigny, le - 5 NOV. 2020



Le Maire,

Laurent MAROT